

Services partenaires des Maisons de Justice
Rapport d'activités annuel qualitatif
Année 2023

Le volet qualitatif du rapport d'activités permet de revenir sur les objectifs et l'offre du service en apportant une contextualisation au volet quantitatif du rapport d'activités.

Les questions concernent la période du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année de référence.

Ce rapport contient une annexe à destination exclusive des projets subventionnés dans le cadre de l'accompagnement de mesures judiciaires.

1. Informations générales

Nom du service : Le Centre MIR a.s.b.l.

Arrondissement(s) judiciaire(s) concerné(s) : Bruxelles-Capitale

Adresse du siège social et des lieux d'activités (en ce compris les établissements pénitentiaires au sein desquels vous intervenez) :
Place Philippe Werrie, 16 à 1090 Bruxelles

Modalités de contact :
Mail : infos@lecentremir.org
Téléphone : 02/502.06.05

Adresse du site internet :
www.lecentremir.be

Horaire d'ouverture du service (siège social et lieux d'activités) :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi*
Fermé	13h-18h	13h-18h	13h-18h	Fermé	9h-17h

*1 samedi sur 2 le Centre est ouvert l'après-midi.

2. Ressources humaines au 31/12/23 et formations suivies

- ETP mobilisés pour la mise en œuvre des missions agréées dans le cadre du décret « Partenariat »

Nom Prénom	Fonction	ETP	Diplôme	Date début et fin de contrat	Prestations réalisées	Financement	Ancienneté pécuniaire	Période d'interruption
Sandra Blum	Directrice	1/2	Master	01/12/2022 au 31/07/2023	Espace rencontre – Aide aux proches de mineurs	Partenariat	2019	Du 01/08 au 31/12 pas de remplacement
Alix Van Eetvelde	Directrice FF	2/3	Licence	15/10/23	Espace rencontre – Aide aux proches de mineurs	<u>Bénévole</u>		
Sylvie De Mees	Intervenante	3/4	Graduat	01/03/2020	Espace rencontre – Aide aux proches de mineurs	Partenariat	2018	
Fabienne Nuttin	Intervenante	1/3	Master	01/12/2022 au 31/05/2023	Espace rencontre – Aide aux proches de mineurs	Partenariat	2021	
Fabienne Nuttin	Intervenante	1/3	Master	01/06 au 31/11/2023	Espace rencontre – Aide aux proches de mineurs	Partenariat	2021	
Estelle Zemouri	Intervenante	1/2	Master	01/02/2022	Espace rencontre – Aide aux proches de mineurs	Partenariat	2018	
Virginie Mengal	Coordinatrice administrative	2/3	CESS	26/04/2022	Espace rencontre – Aide aux proches de mineurs	Partenariat	2017	

Nom	Prénom	Demi-jour/mois	Jour	Fonction	Année de début de bénévolat
Brenard	Marthe	4	Jeudi	Secrétaire	2008
Chanteur	Claudia	2	Samedi	Intervenante	2022
Demeyer	Martine	1	Samedi	Intervenante	2006
Denis	Vinciane	2	Samedi	Intervenante	2023
Dupont	Janick	4	Mercredi	Intervenante	2005
Gönan	Beyza	2	Samedi	Intervenante	2023
Harmati	Wendy	2	Samedi	Intervenante	2022
Sescu	Mara	2	Samedi	Intervenante	2023
Vella	Samantha	1	Samedi	Intervenante	2023

- **Formations suivies par les membres du personnel du service**

Nom et Prénom	Type de Formation	Intitulé de la formation	Opérateur de formation	Durée
Sandra Blum	Conférence/colloque/séminaire	Séminaire de réflexion pluridisciplinaire	Tribunal de la Famille	3h
Sylvie De Mees	Supervision	Supervision psychologie systémique pour médiateurs familiaux	La Forestière	32h
Sylvie De Mees	Conférence/colloque/séminaire	Séminaire de réflexion pluridisciplinaire	Tribunal de la Famille	3h
Alix Van Eetvelde	Conférence/colloque/séminaire	Séminaire de réflexion pluridisciplinaire	Tribunal de la Famille	3h
Estelle Zemouri	Formation courte	Les liens de dépendance dans les couples : attachements, emprise	Marie Hanaut	2h48
Estelle Zemouri	Supervision	Supervision	Psychologue Lucie Braeckvelt	1h par mois
Virginie Mengal	Formation courte	Webinaire des nouveaux modes de financement du décret	Direction.partenariats	2h30
Virginie Mengal	Formation courte	Webinaire- Présentation des nouveaux modes de financement du décret	Direction.partenariats	3h

- **Interventions et/ou des réunions d'équipe**

Des réunions d'équipe sont programmées 1 fois par mois tout au long de l'année.

3. Mise en œuvre des missions

Les demandes d'interventions du Centre MIR émanent des tribunaux de la Famille, du SAJ ou du SPJ. Ceux-ci confient au Centre MIR les missions d'aide au lien les plus complexes afin de permettre un suivi individuel.

La mission spécifique des intervenants du Centre MIR consiste notamment à rédiger et envoyer au juge un rapport circonstancié de ce qui a été observé pendant les rencontres successives. C'est l'application du principe de transparence, afin que le juge ou le délégué du SAJ ou SPJ soit informé du point de vue de chaque partie par une source extérieure neutre.

- La méthodologie utilisée par le Centre MIR :
 - **Les entretiens préliminaires** : la mission débute par des entretiens individuels où chaque parent prend le temps de partager son vécu et de retracer l'histoire du couple et de ses difficultés. Les enfants sont également entendus séparément et sont respectés dans leur liberté de s'exprimer. Sauf cas exceptionnels nous ne devons pas prendre contact avec les acteurs extérieurs. Le juge connaît tous les éléments qui ont été versés au dossier.
Une convention est signée en début de mission par chaque partie, ainsi qu'un règlement d'ordre intérieur (parent, grand-parent, ...) pour garantir la compréhension du travail d'accompagnement et l'engagement de chacun vis-à-vis du processus.
 - **Les entretiens individuels intermédiaires** : jouent un rôle important dans notre méthodologie de travail. Ils se font avec le parent visiteur, le parent hébergeant ainsi qu'avec l'enfant. Nous favorisons le dialogue et encourageons l'expression des besoins, des préoccupations et des émotions de chacun en toute neutralité et nous aidons si possible les parents à rétablir la communication dans l'intérêt de l'enfant. Les entretiens intermédiaires offrent un espace sécurisé où chacun peut s'exprimer librement et être écouté sans jugement.
 - **Les rencontres encadrées** : les familles sont accueillies dans des espaces prévus pour une seule rencontre à la fois. Ces rencontres sont supervisées par un intervenant, qui assiste à toute la rencontre et aide les parents ou l'enfant si nécessaire. Cette présence permet un suivi tout à fait personnalisé dans des situations délicates.
Le travail de l'intervenant consiste à accompagner la famille à travers les entretiens individuels et les rencontres encadrées afin que le regard de chaque parent évolue positivement. Le but de l'intervenant consiste à ce que chaque parent désire le bien de son enfant en donnant une place adéquate à l'autre, en tant que parent.
 - **Les sorties** : permettent au centre MIR de garder un lien avec les parents et de prendre un temps pour les sécuriser. Le temps de sortie s'élargit de 1h à 8h maximum. Un moment est prévu au début et au retour de chaque sortie afin de veiller à l'état de chacun et de faire un debriefing sur la façon dont la sortie s'est passée à l'extérieur.
 - **L'entretien individuel de clôture** : réalisé avec l'intervenant responsable du dossier permet de faire le point sur l'évolution de la situation, de discuter des progrès réalisés et des difficultés rencontrées et ainsi de prendre en compte les besoins et attentes de chaque parent ainsi que ceux de l'enfant. Il permet de conclure de manière constructive la prise en charge et de préparer la suite.

- **Les rapports de mission** : sont basés sur des données factuelles. Nous observons ce qui se passe dans la relation parent-enfant sans interprétation afin de fournir des informations précises et pertinentes au juge ou au délégué du SAJ. Nous mettons en lumière notre analyse des points forts et des points faibles de chaque situation. Eventuellement nous proposons des recommandations concrètes pour aborder les problèmes identifiés et pour mettre en place des actions pour atteindre l'objectif d'une parentalité adéquate.

La réussite d'une mission se mesure à la possibilité de mettre les parents autour de la table pour arriver à un accord concernant l'hébergement de l'enfant. L'accord, s'il y a, devrait être formalisée via une médiation formelle ou par le tribunal avec l'aide des avocats de chaque partie.

- **Les besoins identifiés**

- Professionnalisation du centre : nous avons réfléchi à la manière de professionnaliser le centre MIR en travaillant sur deux axes : les procédures administratives et la méthodologie clinique.
- Nous avons également réfléchi au cadre déontologique (confidentialité, contenu des rapports...). Dans cette optique, nous avons rencontré les juges de la Famille du tribunal de Bruxelles, ce qui nous a permis de valider la pertinence de notre méthodologie spécifique de gestion des missions et du contenu des rapports de mission. Dès lors, nous avons pu affiner les processus administratifs et cliniques.
- Résorption de la liste d'attente : les juges nous confient des missions complexes qui nécessitent un éclairage objectif et neutre pour comprendre la situation. Les demandes sont donc nombreuses et leur durée peut être longue. Ceci explique l'existence d'une liste d'attente que nous avons du mal à résorber. Pour y arriver, nous avons dû à plusieurs reprises suspendre l'acceptation des jugements durant une période déterminée. Dorénavant, nous n'acceptons plus les demandes de missions sans mandat officiel (jugement, ordonnance, lettre du SAJ). Les juges nous ont cependant également confiés que la capacité du Centre MIR ne représente qu'une petite fraction des besoins pour la méthodologie spécifique du Centre MIR.

- **Difficultés particulières.**

- La prise en charge des missions se heurte au nombre restreint d'intervenants capables de les gérer. Le titulariat des dossiers et les responsabilités qui en découlent nécessitent des compétences, une expérience et une disponibilité importantes. En 2023, le personnel clinique a diminué d'un tiers d'ETP que nous espérons pouvoir remplacer au plus vite. Au début de 2024, nous avons également perdu 2 bénévoles très expérimentées (dont une fondatrice du Centre MIR) qui pouvaient assurer la gestion continue et qualitative de plusieurs dossiers au même titre que les intervenantes professionnelles. Leurs dossiers en cours ont été redistribués aux intervenantes en activité plutôt que d'ouvrir de nouveaux dossiers. Cela explique une diminution temporaire du nombre de dossiers en charge au 31 décembre 2023.

- Durant l'année 2023, Le Centre M.I.R a expérimenté une nouvelle manière de travailler pour traiter avec plus d'efficacité l'importante quantité de demandes de prise en charge. L'objectif de cette nouvelle organisation était, d'une part, de résorber l'importante liste d'attente existante et de réduire les délais d'attente et, d'autre part, de prendre une décision éclairée sur base des informations obtenues.
La nouvelle approche a consisté à réaliser au préalable les entretiens préliminaires avant d'accepter toute nouvelle mission. La prise de décision finale d'une prise en charge prenait en compte la complexité des cas et les ressources disponibles. Les autres demandes étaient refusées et l'autorité mandante en était informée.
Nous avons mesuré son impact sur la qualité des prestations, la satisfaction des usagers et la prise en charge des demandes. En fonction des résultats obtenus, cette nouvelle organisation a été abandonnée.
- Nous rencontrons des difficultés à trouver des intervenants bénévoles qui s'engagent sur la durée et ont suffisamment de disponibilités pour acquérir les compétences indispensables pour devenir référent de dossiers.
- La charge émotionnelle et l'engagement que demandent les prises en charge nécessitent une supervision régulière des intervenants. Suite au départ de la directrice et le temps qu'a pris le recrutement d'une nouvelle directrice, nous avons été obligés de postposer la mise en place de celle-ci.
- Depuis quelques années les annulations de rencontres sont un problème récurrent. Les causes sont multiples. Ces annulations prolongent inutilement la mission et sont contre-productives pour le rétablissement des liens parent-enfant. Elles affectent également le travail des intervenants.

- **Une bonne pratique**

Le Centre MIR est conscient de prendre en charge des situations qui représentent la mixité culturelle de notre région et de notre pays. Toutes les prises en charge sont abordées par notre équipe multidisciplinaire et multiculturelle dans le but de favoriser une coparentalité positive et respectueuse, qui permet à l'enfant de maintenir des liens forts avec ses deux parents.

Le travail en équipe multidisciplinaire permet l'expression de visions différentes et complémentaires. De plus, la titulaire d'un dossier est responsable du bon déroulement de la mission mais elle initie aussi une dynamique communicationnelle entre intervenants en allant chercher l'information auprès de ceux qui encadrent également les rencontres dans son dossier.

Les situations complexes incluant des problèmes de santé mentale et nécessitant une approche globale demandent une coordination des soins et services entre différents professionnels, services sociaux et institutions publiques et privées. Quand cela s'avère nécessaire, le Centre MIR redirige les demandes qui lui sont faites vers les services les mieux à même de prendre en charge ces familles.

Le centre MIR donne une place prioritaire à l'établissement d'une relation de confiance entre les parents, les enfants et les intervenants. Pour y parvenir nous mettons en pratique :

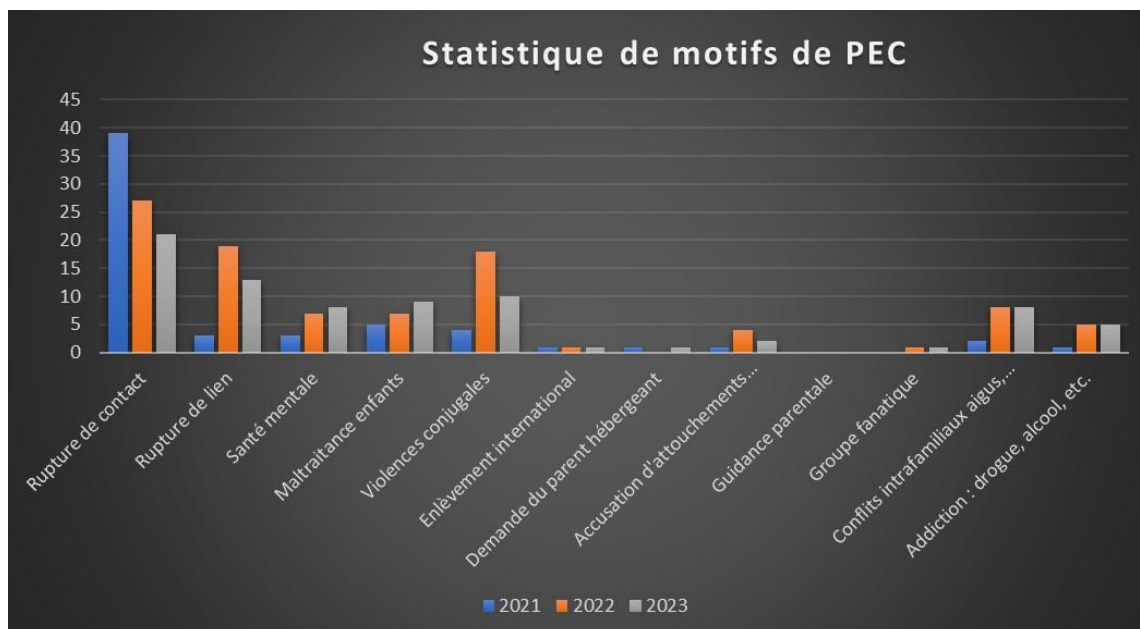
- L'empathie des intervenants vis-à-vis de chaque membre de la famille, en comprenant et en reconnaissant leurs émotions, leurs préoccupations et leurs besoins.
- La communication ouverte, respectueuse et transparente est essentielle pour établir une relation de confiance.
- Le respect des valeurs, des croyances et des choix des membres est fondamental.
- En mettant en œuvre ces aspects qualitatifs, les intervenants peuvent contribuer à construire une relation de confiance solide et durable avec les membres de la famille, favorisant ainsi une collaboration efficace et un soutien adapté aux besoins de chacun.

4. Aspects quantitatifs de l'activité :

Cette année 2023, Le centre MIR a été confronté à ces différentes problématique au sein des familles :

Motifs	Nombre de cas
Rupture de contact	21
Rupture de lien	13
Santé mentale	8
Maltraitance enfants	9
Violences conjugales	10
Enlèvement international	1
Demande du parent hébergeant	1
Accusation d'attouchements sexuels, d'abus sexuels	2
Guidance parentale	0
Groupe fanatique	1
Conflits intrafamiliaux aigus, enfants placés	8
Addiction : drogue, alcool, etc.	5
Total	79

Statistique de motifs de PEC sur 3 ans



Situation des dossiers au 31/12/2023

Dossiers	Nombre
En cours	17
Dossiers sur liste d'attente	9

Évaluation quantitative des demandes au Centre MIR

Le Centre M.I.R. a pris en charge 63 dossiers en 2023 :

Dossiers en charge au 1/01/2023	26
Nouvelles prises en charges (dossiers 2022)	12
Nouvelles prises en charge (dossiers 2023)	25
Total dossiers en charges sur l'année 2023	63
Dossiers clôturés au 31/12/2023	46
Dossiers en charge au 31/12/2023	17

Prestations effectives

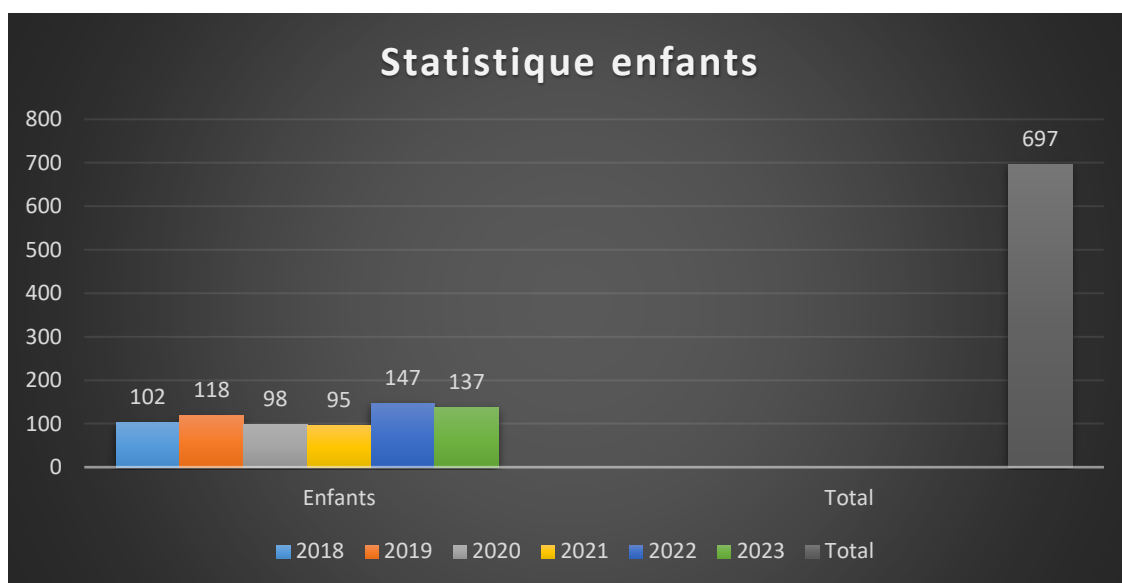
Rapports de mission	56
Entretiens préliminaires	133
Entretiens intermédiaires	72
Rencontres	271
Sorties	125
Annulations	205

Nombre d'enfants impactés – composition des familles

<u>Composition familiale et hébergements</u>	
Nombre de dossiers	92
Nombre d'enfants	137
Père hébergeant	19
Mère hébergeant	66
2 parents hébergeant	1
Grand-parent hébergeant	3
Centre	2
Autre lien de parenté	1

Ces chiffres reprennent la composition des familles pour l'ensemble des dossiers qui ont été traités du point de vue administratif. Cela englobe les dossiers en cours au 1^{er} janvier 2023, les dossiers démarrés en 2023, les dossiers classés sans suite et les dossiers sur la liste d'attente durant l'année 2023.

Nombre d'enfants concernés par les PEC du Centre MIR depuis 2018.



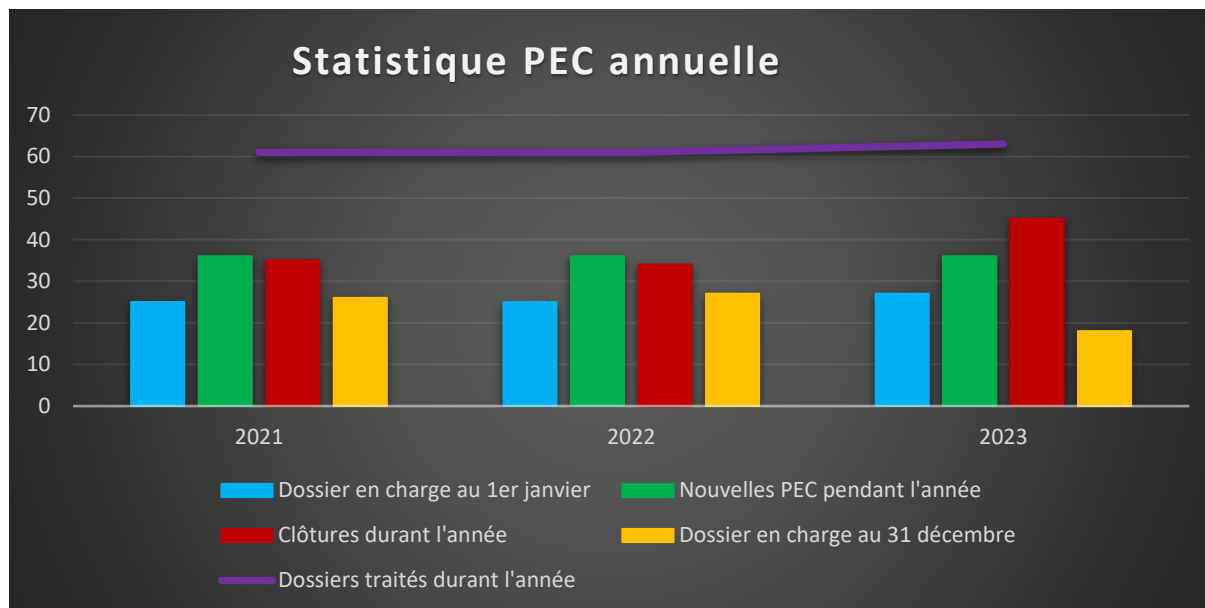
Provenance de nos dossiers

<u>Instance</u>	
Tribunal de la jeunesse	14
Tribunal de la famille	71
Cour d'appel Famille	6
Cour d'appel Jeunesse	1
Total	92

<u>Juridiction</u>	
Bruxelles	90
Mons	1
Tournai	1
Total	92

Nos dossiers nous viennent principalement des tribunaux de la Famille et des tribunaux de la Jeunesse. Pour la plus grande partie, il s'agit des tribunaux de Bruxelles-Capitale.

Statistique des prises en charge annuelles sur 3 ans



Les statistiques annuelles de dossiers des 3 dernières années montrent que la prise en charge des dossiers reste constante, voire même légèrement en hausse pour l'année 2023.

5. Collaboration et réseau de partenariats dans le cadre des missions agréées

Les principaux relais de nos bénéficiaires vers notre service sont les tribunaux de la famille, les tribunaux de la jeunesse et le SAJ.

Le centre MIR fait appel à d'autres partenaires lorsque la situation nécessite un éclaircissement sur le fonctionnement familial (que ce soit du côté de l'enfant ou des parents). Nos partenaires type : les délégués du SPJ, les juges de la famille et de la jeunesse, le SAJ, SOS Enfants, les avocats des parties, services S.A.p.s.e (services d'accompagnement aux missions psycho-socio-éducatives), services SRG (services résidentiels généraux), service pédopsychiatrique de l'HUDERF (Hôpital universitaire Reine Fabiola), psychologues et/ou psychiatres, centres PMS, réseau BRU-STARS (réseau bruxellois en santé mentale pour enfants et adolescents), Vertrouwenscentrum kindermishandeling – kind in nood (VK), SETIS Bxl (centre de traduction et interprétation).

En 2023, le Centre MIR a obtenu le renouvellement de son Agrément en tant que partenaire de l'aide au lien et se place ainsi pleinement dans le cadre du Décret relatif à l'agrément et au subventionnement des partenaires apportant de l'aide aux justiciables du 13 OCTOBRE 2016. A ce titre, nous attachons beaucoup d'importance à de bonnes relations avec nos collègues d'autres espaces-rencontre. Plusieurs contacts dans des contextes divers ont pu avoir lieu, avec, par exemple, certains membres de l'équipe d'Espace-Rencontre Bruxelles ou La Maison de la Famille Willy Peers.

Nous participons à des rencontres avec les juges du tribunal de la famille dans le cadre des Séminaires de réflexions pluridisciplinaires au tribunal de la Famille. Ces séminaires nous permettent de réfléchir sur des thématiques particulières avec d'autres espaces - rencontres, les services de santé mentale, les espaces de médiation et experts judiciaires.

D'autres rencontres et échanges sont prévus dans le courant de l'année 2024, entre autres avec nos collègues néerlandophones de Het Huis.

La centre M.I.R s'inscrit également dans une dynamique existante avec le réseau social de Jette, via la coordination sociale. Des rencontres de travail ont lieu environ 1x/mois . Vu le nombre d'effectifs restreints au centre MIR il nous est impossible d'y assister suivant cette fréquence.

L'idée est d'avoir une vision d'ensemble de ce que chaque service peut offrir afin de pouvoir collaborer, au besoin, lors de la prise en charge de bénéficiaires.

6. Actions de sensibilisation et communication

L'absence de direction pendant une bonne partie de l'année 2023 a ralenti nos efforts de communication externe. Pour 2024 nous mettons en chantier une actualisation importante de notre site web (www.lecentremir.be).

7. Perspectives

Pour l'année 2024, et grâce au soutien d'une nouvelle directrice, nos priorités iront vers :

- Un renforcement de notre capacité à assumer un maximum de prises en charge sans compromission sur la qualité du travail de l'aide au lien. Cet objectif est soutenu par l'octroi par la Fédération Wallonie-Bruxelles de subventions triennales, permettant enfin, après un long parcours, d'envisager le fonctionnement du Centre MIR dans la durée. Cela implique la recherche de tous moyens permettant de poursuivre la professionnalisation de notre équipe, tout en tablant toujours sur la collaboration d'un cadre de bénévoles important.
- Mettre en place une supervision pour l'équipe.
- Faire concorder davantage le temps judiciaire, le temps des familles et celui du MIR.
- Poursuivre la vision du centre MIR dans un contexte d'agrément obtenu et de financement pérenne qui assure enfin la durabilité de l'association et de son action. Cette stabilité permet également d'étoffer la réflexion sur les besoins à plus long terme/
- Mettre en place des formations continues pour les intervenantes et l'équipe administrative.